

Réalisez jusqu'à 50 % d'économies sur l'assurance de votre prêt !



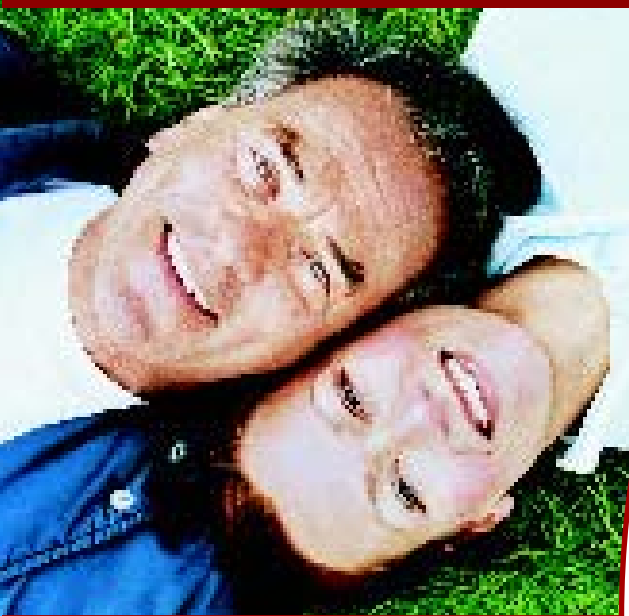
C : COURTAGE

Votre spécialiste en assurance de prêt



H A B I T A T

Assurance de Prêt



AdP Senior 2

Seniors

L'assurance de prêt dès 60 ans

Vos Garanties - 2005/2006



■ Pour les prêts de 7 500 € jusqu'à 310 000 €

■ Formalités médicales allégées

■ Adhésion possible dès 60 ans (jusqu'à 80 ans)

■ Services "Confiance": déménagement, travaux et Télésurveillance





AdP Senior 2

L'assurance de prêt dès 60 ans

Un contrat innovant pour répondre aux nouvelles attentes des plus de 60 ans

Ce que l'Assurance de Prêt me garantit

- **En cas de Décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)**, nous nous engageons à **rembourser l'intégralité du capital restant dû à l'organisme de crédit** auprès duquel vous avez souscrit votre prêt, dans la limite des capitaux garantis.
- Vous pouvez garantir **tous types d'emprunts** à partir de 7 500 euros :
 - Pour aider vos enfants ou petits enfants, pour l'achat d'un véhicule,
 - Pour l'achat d'une résidence secondaire...



Nous acceptons désormais la couverture des prêts relais s'il n'existe pas de prêt principal.

Le calcul des cotisations

- **Votre cotisation est variable.** Elle évolue chaque année en fonction du capital restant dû et de votre âge.



De plus, pour les prêts souscrits conjointement, **les droits d'adhésion et frais d'échéance seront appliqués une seule fois si la périodicité de paiement est la même.**

Des avantages tarifaires avec AdP Senior 2

- **Si vous adhérez à deux**

Chaque Assuré bénéficie d'un avantage tarifaire sur le montant de sa cotisation, quelle que soit sa situation : mariés, concubins, pacsés, frères ou sœurs, associés...

Pour bénéficier pleinement de cet avantage, les deux assurés doivent adhérer simultanément sur le même contrat pour le même prêt.



- **Si vous êtes non-fumeur**

Vous pouvez bénéficier d'une cotisation encore plus avantageuse.

Un nouveau contrat de Loyers Impayés chez APRIL IARD



- **En cas de défaillance de paiement de votre locataire, et à partir de la mise en demeure, nous prenons en charge le montant de son loyer** : vous n'avez donc aucun effort financier supplémentaire à fournir ! Cette garantie inclut toutes les démarches de recouvrement après la mise en demeure et une garantie de dégradation immobilière pouvant atteindre 8 000 €.
- La vacance locative vous assure la prise en charge de 3 mois de loyer si vous ne parvenez pas à louer votre bien après le départ d'un premier locataire.

Renseignez-vous auprès de votre assureur-conseil ou au 0 820 815 820 (0,12 € TTC/min).

- Pour simplifier vos démarches, vos garanties et vos cotisations sont automatiquement revalorisées chaque année.



AdP Senior 2

L'assurance de prêt dès 60 ans

Garanties de base

Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)

En cas de Décès ou de PTIA, nous nous engageons à verser à l'organisme prêteur le capital restant dû de votre prêt, dans la limite des capitaux garantis.

	Capital Minimum assuré	Capital Maximum assuré
Capital Décès/PTIA	7 500 euros	310 000 euros
	Décès	PTIA
Limite d'âge à l'adhésion	80 ans	64 ans
Limite d'âge aux prestations	85 ans	65 ans

Exemples de cotisations pour différentes situations

Cotisations 2005 TTC

Exemples de situations	Cotisations AdP Senior 2
Madame Richard a 65 ans. Elle décide d'emprunter 100 000 € sur 10 ans. Elle est retraitée cadre. Elle fume.	Coût total de l'assurance sur 10 ans : 19 627 €*. Taux moyen global : 1,96 %.
Monsieur Durant est âgé de 60 ans et ne fume pas. Il est cadre dans une PME. Il emprunte 150 000 € sur 15 ans.	Coût total de l'assurance sur 15 ans : 17 958 €*. Taux moyen global : 0,80 %.
Monsieur et Madame Lefort ont tous les deux 62 ans. Il ne fument ni l'un ni l'autre. Ils sont retraités et décident d'emprunter 75 000 € sur 10 ans. Monsieur était assimilé cadre et Madame commerçante.	Coût total de l'assurance sur 10 ans : 12 747 €*. Taux moyen global pour les 2 assurés : 1,70 %.
Monsieur et Madame Michel ont respectivement 60 et 65 ans. Monsieur est cadre et Madame est retraitée cadre. Ils empruntent 150 000 € sur 15 ans. Ils sont non fumeurs.	Coût total de l'assurance sur 15 ans : 45 059 €*. Taux moyen global pour les 2 assurés : 2 %.

* Hors frais accessoires



Formalités médicales

Capital assuré en €	Age à la souscription Jusqu'à 80 ans
De 7 500 € à 75 000 €	Questionnaire de santé (9 questions)
De 75 001 € à 150 000 €	Questionnaire de santé + Rapport médical
De 150 001 € à 310 000 €	Dossier Médical Standard

Dossier médical standard : Proposition avec questionnaire de santé + rapport médical + Profil sanguin 1 + examen cyto bactériologique des urines et chimie des urines + électrocardiogramme avec rapport du cardiologue.

Profil Sanguin 1 : Numération Formule sanguine, vitesse de sédimentation, dosage de la glycémie, de la créatinine, de l'urée, de l'acide urique, recherche des anticorps HIV1 et 2 par enzymologie (2 réactifs), bilan enzymatique hépatique (avec Gamma GT, transaminases SGOT et SGPT, phosphatases alcalines), bilan lipidique (avec cholestérol total, HDL, LDL, rapport cholestérol total / HDL, triglycérides), dosage des antigènes HBs, des anticorps anti HBc, dosage des anticorps anti HCV.



Parcours médical simplifié



Pour effectuer rapidement et sereinement vos formalités médicales, APRIL Assurances vous conseille CBSA.

CBSA, met à votre disposition des centres médicaux qui permettent de réaliser **l'ensemble** des formalités médicales préalables à la souscription du contrat **en une seule fois au même endroit**.

- Le rendez-vous est toujours disponible sous 48 heures.
- Pas de temps perdu inutilement : CBSA s'engage sur un temps d'attente maximum de 30 minutes pour l'ensemble des examens à réaliser.
- Pas d'argent à avancer : vous bénéficiez du tiers-payant.
- Plus de réactivité : les résultats de vos analyses sont télé-transmis directement à la cellule médicale d'APRIL Assurances : le secret médical est respecté et votre dossier est traité en 24 heures (à réception de votre dossier médical complet).

Adresses de centres médicaux :

VILLES	
Paris, 16 ^e arrondissement Lyon, 6 ^e arrondissement Lille Marseille, 8 ^e arrondissement Toulouse Le Havre Pau Grenoble, S ^t Martin d'Hères Strasbourg Reims	<p>Pour prendre rendez-vous, un seul numéro d'appel</p> <p>0825 332 932 (0,15 € TTC/min)</p> <p>du lundi au vendredi de 8 h 00 à 20 h 30 le samedi de 8 h 00 à 12 h 30</p>

Les adresses complètes vous seront communiquées lors de la prise de rendez-vous. Un plan d'accès vous sera adressé par mail si vous le souhaitez.

Si votre ville ne figure pas dans cette liste, n'hésitez pas à nous contacter : le nombre de centres CBSA progresse régulièrement, nous aurons certainement une solution à vous proposer près de chez vous.



Pour faciliter votre installation et favoriser votre bien-être et votre sécurité, APRIL Assurances vous propose 3 services complémentaires :

Surveillance et protection de votre domicile en toute confiance

Choisissez la sécurité
et contactez APRIL Protection Vol
au **0 820 900 148** (0,12 € TTC/min)



Pour que votre domicile soit un lieu privilégié de confort et de sécurité, APRIL Protection Vol vous propose un service de surveillance et de protection irréprochable :

- notre partenaire vous propose une prestation avec un matériel haut de gamme, entretenu et vérifié chaque jour
- un centre de télésurveillance, actif 24h/24
- la mise en place de moyens appropriés en cas d'intrusion : intervention d'un agent de sécurité, gardiennage, remise en état des issues.

Cette qualité, vous la retrouverez également dans les avantages que notre partenaire vous offre :

Garantie "Satisfait ou Remboursé" :

Après l'installation, le service ne correspond pas à vos attentes ? Vous disposez d'un mois pour lui en faire part, le matériel est démonté et vous êtes remboursé de toutes les sommes engagées.

Suppression de la franchise vol :

Votre domicile est cambriolé alors que vous avez enclenché l'alarme ? Vous n'aurez pas à supporter le montant de la franchise vol, si vous avez souscrit votre assurance habitation chez APRIL IARD.

Déménagez en toute "confiance" : en appelant dès maintenant le **0 892 880 480** (0,34 € TTC/min)

- Vous obtiendrez : des devis de déménageurs, des réductions tarifaires. Vous avez même accès à notre boutique déménagement et bénéficiez d'une garantie dédommagement en cas de dégradations de vos biens pendant le déménagement.

Faites réaliser vos travaux en toute tranquillité : en appelant dès maintenant le **0 892 108 007** (0,34 € TTC/min)

- Vous avez accès à un réseau national d'entreprises du bâtiment sélectionnées pour la qualité des délais et des interventions. Vous bénéficiez de tarifs contrôlés et encadrés. Vous êtes conseillés sur les devis de réalisation, et vous déléguez tous vos travaux importants : extensions, aménagements, rénovations...
- Vous pouvez aussi demander un avis tarifaire sur vos devis ou la visite d'un maître d'œuvre (120 € TTC),
- Une garantie totale d'un an vous est accordée pour tous les travaux réalisés.



APRIL Assurances à vos côtés

APRIL Assurances conçoit des solutions d'assurances simples et innovantes, les gère dans un souci permanent de réactivité et de qualité et les distribue par l'intermédiaire d'un réseau d'assureurs-conseils indépendants. Certifiée ISO 9001 version 2000 pour ses activités de conception et gestion d'assurances de personnes, APRIL Assurances place la satisfaction clients au coeur de ses engagements.



Un large éventail de solutions

Très diversifiées, elles permettent à APRIL Assurances de répondre aux attentes du plus grand nombre d'assurés : famille, salariés, emprunteurs, seniors, dirigeants, travailleurs non salariés, étudiants, voyageurs.

Prévoyance

Solutions d'assurances santé et prévoyance individuelles.

Tél. 0 891 46 9000
(0,23 € TTC/min)

Habitat

Solutions d'assurances de prêt, offre de crédit.

Tél. 0 891 46 6000
(0,23 € TTC/min)

Entreprise

Solutions d'assurances santé et prévoyance pour l'entreprise, protection du dirigeant.

Tél. 04 72 36 75 35

Notre engagement Votre satisfaction

- Une prise en charge immédiate des dossiers pour une gestion en 24 heures,
- **94 % de nos assurés sont satisfaits des produits et services APRIL Assurances***,
- **96 % de nos assureurs-conseils recommanderaient APRIL Assurances à un confrère**.**



En 2005 APRIL Assurances entre dans le Palmarès des "25 entreprises où il fait bon travailler en France."

Les filiales d'APRIL Assurances



Solutions d'épargne, de retraite et de défiscalisation.



Solutions d'assurances à l'étranger.



Solutions d'assurances automobile et habitation.

Principaux repères

- Création d'APRIL Assurances en 1988,
- Division d'APRIL Group, **coté au second marché de la bourse de Paris**,
- Près d'**1 million d'assurés** à titre individuel ou par le biais de leur employeur,
- 550 collaborateurs,
- 11 400 assureurs-conseils indépendants.

Votre Assureur-Conseil

C: COURTAGE
17 Villa du Petit Parc
94000 CRETEIL
Tél. : 01 45 17 68 68



Siège social,
27 rue Maurice Flandin - BP 3261
69403 Lyon cedex 03
Fax 04 78 53 65 18 - Internet <http://www.april.fr>

